



PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE BOURBRIAC

Par arrêté préfectoral du 17 janvier 2019, une enquête publique de 31 jours est ouverte du 26 février 2019 à 9H00, heure d'ouverture de l'enquête, au 28 mars 2019 à 17H, heure de clôture de l'enquête, à la mairie de Bourbriac sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Parc Eolien Bourbriac, siège social rue du Pré Long Bât. C - ZAC Val d'Orson 35770 VERN SUR SEICHE, pour la création d'un parc éolien composé de 3 éoliennes et d'un poste de livraison au lieu-dit Les Landes. à Bourbriac.

La mission régionale d'autorité environnementale a émis des recommandations sur le projet.

Le dossier, en ligne sur le site internet de la préfecture : <http://cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classées-industrielles/Enquêtes-publiques> est également consultable à partir du site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/1086>. Il est accessible gratuitement sur un poste informatique situé à la mairie de Bourbriac.

Le dossier complet, support papier, comprenant notamment l'étude d'impact, peut être consulté durant l'enquête publique à la mairie de Bourbriac aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

lundi	8H30 -12H00 _ 13H30 - 17H30
mardi	8H30 - 12H00
mercredi	8H30 - 12H00 _ 13H30 - 17H30
jeudi	8H30 - 12H00 _ 13H30 - 17H30
vendredi	8H30 - 12H00 _ 13H30 - 17H30
samedi	9H00 - 12H00

Le public peut formuler ses observations du 26 février 2019, 9h00, heure d'ouverture de l'enquête, jusqu'au 28 mars 2019, 17h00, heure de clôture de l'enquête :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles mis à sa disposition à la mairie de Bourbriac
- par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Bourbriac
- sur le registre dématérialisé de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://registre-dematerialise.fr/1086>
- par voie électronique via l'adresse mail dédiée : enquete-publique-1086@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions adressées par voie postale sont annexées au registre d'enquête, tenu à disposition du public à la mairie de Bourbriac.

Les contributions reçues par courrier électronique sont consultables sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/1086> et à partir du site internet de la préfecture des Côtes d'Armor <http://cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classées-industrielles/Enquêtes-publiques>.

Monsieur Jean-Pierre QUINIO, Directeur général des services en retraite, est désigné commissaire enquêteur. Il recevra le public les :

26 février 2019	9H00 - 12H00
6 mars 2019	14H00 - 17H00
16 mars 2019	9H00 - 12H00
21 mars 2019	14H00 - 17H00
28 mars 2019	14H00 - 17H00

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur Christophe BIGER, responsable du projet, à l'adresse mail suivante biger@pt-technologie.fr ou par téléphone au n° 02.99.36.05.18.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Bourbriac et sur le site internet de la préfecture à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à une autorisation environnementale assortie de prescriptions, soit à un refus.